

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 8 NOVEMBRE 2017

Le huit novembre deux mil dix sept, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

Date de la convocation : 30 octobre 2017

Etaient présents : DI MARIA Nicole – WATRE Didier – MARTOIA Guido – CHEVAL Bénédicte – VEYRET Gérard – CHARRIN Andrée – CROS Geneviève – DELACOUR Jean-Marie – DEPLANTES Françoise – GUILLERME Sandra – MATT Alexandre.

Etaient représentés :

Absent(s) excusé(s) :

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s). DEPLANTES Françoise

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal et demande l'autorisation de rajouter deux délibérations. Validation du dernier compte rendu.

2017-39 : PARTICIPATION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ATOUTCRAS : FÊTE DU LIVRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande exceptionnelle de subvention a été réceptionnée de l'association Atout Cras pour la Fête du livre. Madame le Maire rappelle l'intérêt pour la commune de participer à cet événement culturel. Madame le Maire propose de lui allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 100.00€. Le conseil Municipal, décide d'attribuer une subvention de 100.00 € au profit de l'association Atout Cras.

2017-40 : FOURRIÈRE ANIMALE

Madame le Maire, rappelle aux membres du Conseil que par délibération 2016/35 du 12 octobre 2016, elle avait été autorisée à signer la convention concernant l'adhésion de la Commune à la SPA (Société Protectrice des Animaux) de Lyon. Elle propose la nouvelle convention pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} Janvier 2018.

2017-41 : DÉSAFFILIATION DE LA VILLE et DU CCAS D'ECHIROLLES AU CDG38

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le CDG38 est un établissement public administratif, dirigé par des élus des collectivités, au service de tous les employeurs territoriaux de l'Isère, fondé sur un principe coopératif de solidarité et de mutualisation des moyens. Le CDG38 promeut une application uniforme du statut de la fonction publique territoriale, pour plus de 14.000 agents exerçant auprès de plus de 700 employeurs isérois, favorise les mobilités entre collectivités de toutes tailles et anime le dialogue social à l'échelle départementale.

Les collectivités de moins de 350 agents sont affiliées obligatoirement au CDG38 ; les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire ». C'était le cas d'Echirolles, dont les effectifs sont très supérieurs à ce seuil.

La procédure de désaffiliation prévue par la loi du 26 janvier 1984 précise, dans son article 15, qu'il peut être fait opposition à cette demande, dans un délai de deux mois, par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés. Le cas échéant, la désaffiliation prend effet le 1^{er} Janvier de l'année suivante. Le Conseil, Vu la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 et notamment son article 15, Vu le décret 85-643 du 26 Juin 1985 et notamment son article 31, Vu le courrier du 28 Septembre 2017 du président du CDG38 sollicitant l'avis du conseil sur la désaffiliation de la ville et du CCAS d'Echirolles. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas s'opposer à cette désaffiliation.

2017-42 : CONVENTION CENTRE MEDICO-SCOLAIRE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune participe, annuellement, aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire de Voiron pour les enfants scolarisés sur la Commune de Cras. Considérant que l'effectif total à la rentrée 2016 sur la commune de Cras s'élève à 50 élèves et considérant que la base forfaitaire de participation aux Centre Médico Scolaire s'élève à 0.58€ / élève. Le Conseil Municipal accepte de participer aux frais de fonctionnement du CMS pour un montant total de 29.00€.

2017-43 : CONVENTION DE MUTUALISATION VEHICULE « CUREUSE » DE LA REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT DE VINAY DE SAINT MARCELLIN VERCORS ISERE COMMUNAUTÉ.

Madame le Maire, informe le conseil municipal de la mise à disposition d'un véhicule « cureuse » avec chauffeur de la régie Eau et Assainissement de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté. Madame Le Maire donne lecture de la convention qui a pour objet de déterminer les modalités de prêt de véhicule « Cureuse ». Un forfait sera appliqué à l'encontre de la collectivité demandeuse en fonction de la mobilisation du véhicule et du chauffeur soit 500.00 € HT pour un forfait journalier et 250.00 € HT pour un forfait demi-journée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré Accepte de renouveler la convention entre la régie Eau et Assainissement de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et la commune.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
8 NOVEMBRE 2017

Questions diverses :

- **Groupe de travail PLU** : « rencontre avec les agriculteurs » : Exploitants/adhérents MSA, le 14.11.2017 de 14h à 15h en mairie afin de faire un état des lieux des parcelles exploitées.
- **Une réunion Publique PLU** est prévue le jeudi 14 décembre de 19h à 21h à la salle Marcelle GAILLARD.
- **Réparation de la Bascule** : traverse abimée : Coût du remplacement : 500 euros. L'entreprise « Eurocharpente » effectuera les travaux.
- **Bancs** : la famille Burriand donne un banc et nous les en remercions. Celui-ci sera installé aux abords du lavoir situé à proximité de la mairie. Il a été émis la possibilité d'acheter un ou deux bancs supplémentaires destinés à d'autres lieux sur la commune et devant ainsi permettre aux promeneurs de s'arrêter en chemin.
- **Divers** :
- Rythmes scolaires : l'organisation de la journée de l'enfant au titre de la rentrée 2018 est en cours d'étude.
- **Salle des fêtes** : point sur les travaux d'entretien indispensables au maintien en bon état de ce bâtiment communal.
- **Téléthon** : partenariat avec la commune de CHANTEMESSE. Quelle participation de la commune au téléthon 2017.

la séance est levée à 23heures 00.

Le Maire,
Nicole DI MARIA



[Handwritten signature of Nicole Di Maria]